



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Séance ordinaire du 29 novembre 2016**

– **10<sup>e</sup>** –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
  - M. Ben Valkenburg, vice-président
  - Mme Diane Beaudet
  - M. Kenneth George
  - Mmes Marie-José Mastromonaco  
Mélanie Robinson
  - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi  
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>e</sup> France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
  - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire
  - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 2
  - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 3  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions  
d'unité, unité 5
  - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mme Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service  
des ressources financières
  - M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des  
personnes et du développement des compétences
  - MM. René Morales, directeur du Service du développement et  
de l'innovation professionnelle  
Gérald Gauthier, directeur adjoint aux Services éducatifs  
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources  
matérielles  
Michel DeRoy, coordonnateur au Service des technologies  
de l'information
  - Mme Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets  
institutionnels

M.       Gérald Provost, coordonnateur à l'Audit interne  
Mme     Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

Un huis clos est décrété de 14 h 25 à 14 h 35 pour discussions du point 18 (A-33-1007).

\*\*\*\*\*

### **Déclaration de la présidente**

- a)   Exposition d'œuvres d'art des élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

La présidente invite le directeur général à faire la présentation des œuvres d'art qui sont nouvellement installées sur les murs de la salle Laure-Gaudreault.

M. Gendron mentionne que ces œuvres résultent d'un travail d'intégration artistique réalisé par des élèves provenant d'une école primaire et d'une école secondaire de la CSDM (l'école Saint-Fabien et l'école Édouard-Montpetit) et d'étudiants du cégep du Vieux-Montréal.

Le tout a débuté par une visite du pavillon d'art québécois et canadien des élèves de l'école Saint-Fabien en 2014-2015. Le fruit de leur travail a ensuite été remis aux élèves de l'école Édouard-Montpetit qui ont intégré ces œuvres à leur propre travail créatif. En 2015-2016, des étudiants du cégep du Vieux-Montréal se sont inspirés des œuvres des élèves du primaire et du secondaire pour développer une œuvre d'art à partir de la photographie.

Ces œuvres ont fait l'objet d'une exposition au Musée des beaux-arts de Montréal.

M. Gendron ajoute que d'autres œuvres d'élèves de la CSDM sont également exposées dans le hall du cinquième étage. Elles ont pour leur part fait l'objet d'une exposition au Musée d'art contemporain.

- b)   Fondation Pierre Lavoie

La présidente fait part du lancement de la campagne de financement de la Fondation Pierre Lavoie. Elle mentionne que cinq membres de l'École des métiers du tourisme et de la restauration prendront part à la 9<sup>e</sup> édition de l'évènement du 1000 km. Elle ajoute que l'équipe-école s'implique également dans l'organisation des boîtes à lunch (8 000 au total) qui sont distribuées lors de l'arrivée des participants à Montréal. Par ailleurs, elle informe les membres du comité exécutif que le défi de la Boucle, qui représente une distance de 130 km à vélo, partira le 2 juillet de Montréal. Pour cet évènement, elle agira comme bénévole pour la distribution des boîtes à lunch. La présidente encourage les membres du comité exécutif et les gestionnaires présents à y prendre part, soit en tant que participant, soit en tant que bénévole.

\*\*\*\*\*

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Tel-jeunes
  - b) Site Internet de la CSDM
  - c) Adoption du projet de loi 105 : La loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique*
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016 » :
  - a) Changement du statut socioéconomique des écoles
  - b) Boîtes à lunch

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016 :
  - a) Changement du statut socioéconomique des écoles
  - b) Boîtes à lunch
- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Tel-jeunes
  - b) Site Internet de la CSDM
  - c) Adoption du projet de loi 105 : La loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique*
- 5- Dossiers récurrents :
  - a) Plan Réussir
  - b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air

- d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
  - e) Immeubles excédentaires
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- \* 7- DG-02-336 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Léon-de-Westmount – année 2016-2017
- \* 8- DG-02-337 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école de la Lancée – année 2016-2017
- 9- DG-02-338 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont
- 10- DG-02-339 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRECA)
- 11- A-10-100 Service de l'organisation scolaire – modification au plan de l'effectif du personnel de cafétéria – année scolaire 2016-2017 – ajout de trois postes saisonniers à temps partiel d'aide général de cuisine
- 12- A-11-74 Services éducatifs – Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) Montréal – adhésion et financement au RSEQ Montréal pour l'année scolaire 2016-2017
- 13- A-29-1784 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de retraite progressive
- 14- A-31-3137 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – agrandissement de l'école – appel d'offres 25-2395P – attribution d'un contrat

- 15- A-31-3142 Service des ressources financières – produits d’outillage et d’équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – appel d’offres 27-521P – renouvellement de l’entente pour une année additionnelle
- 16- A-31-3147 Service des ressources financières – services de déneigement et d’épandage d’abrasif pour des stationnements du secteur du centre administratif – appel d’offres 15-230P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3151 Service des ressources financières – vérification des antécédents judiciaires – entente 24-475D – attribution d’un contrat de gré à gré au Service de police de la Ville de Montréal
- 18- A-33-1007 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – nouvelle estimation des interventions supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement de l’école et révision de la stratégie d’exécution des travaux
- 19- A-34-2656 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 20- A-34-2659 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
- 21- A-34-2660 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
- 22- A-34-2661 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
- 23- A-34-2663 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016
- 24- A-34-2667 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
- 25- A-34-2668 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016
- 26- A-34-2669 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre et octobre 2016
- 27- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) A-31-3144 Service des ressources financières – services de déneigement et d’épandage d’abrasif pour des stationnements des secteurs Sud et Ouest

- b) A-31-3145 Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord
- c) A-31-3146 Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est

28- Information

29- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 novembre 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016

- a) Changement du statut socioéconomique des écoles

La présidente rappelle la demande de lui faire parvenir la liste des écoles qui ont changé de statut socioéconomique.

- b) Boîtes à lunch

En ce qui concerne le dossier des boîtes à lunch, M<sup>c</sup> France Pedneault mentionne que l'information faisant état de la position de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au regard du contenu des boîtes à lunch fera l'objet d'une Infolettre à la mi-décembre. Un texte à cet effet est également prévu pour le Maintenant.

4. Affaires nouvelles

- a) Tel-jeunes

La présidente participe à la collecte de fonds organisée par Tel-jeunes. Elle souligne que le temps des Fêtes est une période difficile pour les familles et que l'organisme constate qu'il est plus sollicité à ce moment de l'année. Pour cette raison, la présidente propose de remettre les coordonnées de l'organisme dans une Infolettre, et ce, avant le congé des Fêtes afin que les familles puissent s'y référer au besoin.

b) Site Internet de la CSDM

M. Jocelyn Pauzé souhaite que les informations portant sur les différents comités de travail des commissaires soient mises à jour sur le site Internet de la CSDM.

c) Adoption du projet de loi 105 : La loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

Mme Catherine Harel Bourdon mentionne que le projet de loi 105 a été adopté le 17 novembre 2016 et sanctionné le 23 novembre 2016. Les changements entreront donc en vigueur le 23 décembre 2016. Dès le mois de janvier 2017, les commissaires-parents auront le droit de vote.

En ce qui concerne le comité de répartition des ressources, il sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Par conséquent, le budget 2017-2018 sera le dernier budget adopté selon le système actuel. Le budget 2018-2019 sera adopté en tenant compte des amendements apportés à la LIP, comme suite à l'adoption du projet de loi 105.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

La présidente remercie les Services éducatifs pour l'organisation du Forum sur l'inclusion qui, souligne-t-elle, a suscité beaucoup d'attentes pour l'avenir.

Mme Harel Bourdon recommande de faire un bilan des pistes dégagées lors des travaux des différentes tables afin de cibler ce qui peut être mis en place dans les prochains mois et de soumettre le tout au comité de travail sur la qualité des services éducatifs. Elle ajoute qu'au cours des prochains mois, les énergies seront mobilisées autour de la *Politique sur la réussite éducative*.

Pour sa part, M. Claude Daviau mentionne que la deuxième édition de la Semaine du savoir a reçu des commentaires très positifs et a connu un taux de participation important, et ce, pour l'ensemble des activités proposées. M. Daviau fait également part de la mise sur pied d'une table de travail qui se penche sur les écoles alternatives afin d'examiner le modèle pédagogique ainsi que les processus d'évaluation, conformément à ce qui avait été mentionné lors du discours de la rentrée 2016-2017.

Une réflexion est également amorcée avec les directions et directions adjointes des centres de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet dresse le bilan des différentes situations en lien avec la qualité de l'air.

d) Capacité d'accueil

Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

M. Marc Prescott mentionne que les directions d'établissement et les secrétaires d'école recevront, avant les vacances des Fêtes, toute l'information pertinente sur la *Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM*, comme suite aux amendements apportés, ainsi que sur les modalités d'inscription. Il est rappelé que la période d'inscription pour les écoles primaires se tiendra du 9 au 27 janvier 2017, soit à compter du premier lundi du retour du congé des Fêtes.

e) Immeubles excédentaires

Un état d'avancement portant sur le travail d'évaluation de l'état de santé des immeubles excédentaires sera présenté lors de la prochaine séance du comité exécutif.

La présidente souhaite obtenir une version du plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) de la CSDM 2017-2020 avant la tenue de la table d'échanges prévue le 14 décembre prochain. Elle veut également recevoir une copie des avis produits par la Ville de Montréal et la Ville de Westmount, en suivi à la consultation portant sur le PTRDI 2017-2020.

Par ailleurs, Mme Lucie Painchaud mentionne qu'elle prendra part à une rencontre administrative avec les responsables des transactions immobilières de la Ville de Montréal, le 6 décembre 2016.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets

Un suivi sera fait à la prochaine séance du comité exécutif.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.



- \*7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Léon-de-Westmount – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-336 en date du 23 novembre 2016  
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- \*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école de la Lancée – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-337 en date du 15 novembre 2016  
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont

Document déposé : Rapport DG-02-338 en date du 11 novembre 2016 de  
M. Alain Gravel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la deuxième orientation du plan stratégique de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), *Des partenariats au service de la réussite*;

CONSIDÉRANT que le *Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont* est un organisme communautaire qui accompagne les familles et la communauté du quartier dans leur prise en charge pour améliorer leurs conditions de vie;

CONSIDÉRANT que le *Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont* a, au fil du temps, acquis des compétences et une expertise particulière en matière d'aide aux devoirs et a mis en place des mécanismes d'évaluation en plus d'offrir aux élèves des services de très bonne qualité;

CONSIDÉRANT le souhait des directions des huit écoles primaires de poursuivre leur partenariat de qualité avec l'organisme le *Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont*;

CONSIDÉRANT la somme de la mesure Aide individualisée (15021) à attribuer aux huit écoles participantes, soit 105 990 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré de 105 990 \$ à l'organisme à but non lucratif le *Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont* pour des services d'aide aux devoirs offerts dans huit écoles primaires du quartier de Rosemont, le tout conformément à l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et au paragraphe 4 de l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);
- 2° de DEMANDER au Service du secrétariat général de procéder à la reddition de comptes de ce contrat auprès du Conseil du trésor;
- 3° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au SEAO du Gouvernement du Québec.

10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRECA)

Document déposé : Rapport DG-02-339 en date du 22 novembre 2016 de M. Sylvain Catafard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la deuxième orientation du plan stratégique de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), *Des partenariats au service de la réussite*;

CONSIDÉRANT que le *Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes* (CRECA) est un organisme communautaire dont la mission est d'organiser des activités éducatives afin de favoriser l'intégration et l'autonomisation des adultes tout en intervenant sur des problèmes présents chez les jeunes et les familles dans le quartier;

CONSIDÉRANT le souhait des directions des douze écoles primaires de poursuivre leur partenariat de qualité avec l'organisme CRECA;

CONSIDÉRANT la somme de la mesure Aide individualisée (15021) à attribuer aux douze écoles participantes, soit 170 785 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) permet, à l'article 13 (4<sup>e</sup> paragraphe), de conclure un contrat de gré à gré avec un prestataire de services, incluant un organisme à but non lucratif (OBNL), lorsqu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de comptes doit être faite au Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré de 170 785 \$ à l'organisme CRECA pour des services d'aide aux devoirs offerts dans douze écoles primaires des quartiers Ahuntsic et Saint-Michel, le tout conformément à l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et au paragraphe 4 de l'article 13 de la LCOP;
- 2° de DEMANDER au Secrétariat général de procéder à la reddition de comptes de ce contrat auprès du Conseil du trésor;
- 3° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au SEAO du Gouvernement du Québec.

11. Service de l'organisation scolaire – modification au plan de l'effectif du personnel de cafétéria – année scolaire 2016-2017 – ajout de trois postes saisonniers à temps partiel d'aide général de cuisine

Document déposé : Rapport A-10-100 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016  
de Mme Denise Bernard et de M. Sylvain Sénécal  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la hausse du volume de production de repas entraîne un surcroît de travail dans les services alimentaires de deux écoles secondaires depuis le début de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 1-2.20 de la convention collective exige la création d'un poste après 20 semaines de surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le plan d'effectif du personnel requis pour les services alimentaires de la Commission scolaire de Montréal a été déposé en mai 2016 et qu'il ne pouvait prévoir toutes les situations;

CONSIDÉRANT que les postes seront financés à même les revenus des services alimentaires;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER 3 postes saisonniers d'aide général de cuisine à temps partiel de 4 heures par jour, 5 jours par semaine, dans les cafétérias des établissements suivants :
  - Georges-Vanier (2 postes à 51,6 %)
  - Saint-Henri (1 poste à 51,6 %)
- 2° de FINANCER le coût des salaires des postes indiqués ci-dessus à même les revenus des services alimentaires, à l'indice 384-000-2-32100-982;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique, du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

12. Services éducatifs – Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) Montréal – adhésion et financement au RSEQ Montréal pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-74 en date du 22 novembre 2016  
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le RSEQ Montréal est un organisme à but non lucratif qui regroupe l'ensemble des écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ainsi que 31 collèges privés francophones de Montréal;

CONSIDÉRANT que sa mission est de promouvoir et de développer le sport et l'activité physique en milieu scolaire et qu'il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes;

CONSIDÉRANT que cette mission est en accord avec les valeurs de la CSDM;

CONSIDÉRANT la demande de financement de la part du RSEQ Montréal pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la participation annuelle de la CSDM au financement de l'association sportive depuis l'année scolaire 2000-2001;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la tenue d'activités sportives pour les élèves;

CONSIDÉRANT que la somme de 58 532 \$ est déjà déposée au budget des Services éducatifs;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la CSDM au RSEQ Montréal à titre de membre collectif pour l'année scolaire 2016-2017;
- 2° de FINANCER l'affiliation et de verser la cotisation au RSEQ Montréal pour l'année 2016-2017, ainsi que de financer l'organisation du championnat d'athlétisme et du gala du sport étudiant, en puisant la somme de 58 532 \$ prévue à cette fin à l'indice 371-000-1-27100-530;
- 3° de PROCÉDER au premier versement de 29 266 \$ dès maintenant;
- 4° de PRÉVOIR un deuxième versement de 29 266 \$ pour le 17 mars 2017.

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de retraite progressive

Document déposé : Rapport A-29-1784 en date du 16 novembre 2016  
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Diane Paquette, directrice à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de treize jours (5 %) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

14. Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – agrandissement de l'école – appel d'offres 25-2395P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3137 en date du 7 novembre 2016  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement de l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace en formation générale (PQI 2014-2024);

CONSIDÉRANT que, tel que présenté au plan directeur d'investissement, les interventions associées au maintien des bâtiments feront l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 (2016-2017) du MEES;

CONSIDÉRANT que l'écart projeté ainsi que des dépassements de coûts imprévus pourraient devoir être assumés par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 3 495 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Socam ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement de l'école Alphonse-Desjardins;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose les modifications suivantes :

- Ajouter le texte suivant à la fin du troisième considérant :
  - « ...incluant notamment l'obligation d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme; »

- Ajouter les deux propositions qui suivent :
  - « 4° de MANDATER le directeur du Service des ressources matérielles pour mettre en place un processus de surveillance accrue pour la réalisation de ce contrat;
  - 5° de MANDATER le directeur du Service des ressources matérielles pour remettre au comité exécutif un rapport trimestriel faisant état de l'avancement des travaux. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement de l'école Alphonse Desjardins;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi, incluant notamment l'obligation d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace en formation générale (PQI 2014-2024);

CONSIDÉRANT que, tel que présenté au plan directeur d'investissement, les interventions associées au maintien des bâtiments feront l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 (2016-2017) du MEES;

CONSIDÉRANT que l'écart projeté ainsi que des dépassements de coûts imprévus pourraient devoir être assumés par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 3 495 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Socam Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement de l'école Alphonse-Desjardins;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 4° de MANDATER le directeur du Service des ressources matérielles pour mettre en place un processus de surveillance accrue pour la réalisation de ce contrat;
- 5° de MANDATER le directeur du Service des ressources matérielles pour remettre au comité exécutif un rapport trimestriel faisant état de l'avancement des travaux.

15. Service des ressources financières – produits d'outillage et d'équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – appel d'offres 27-521P – renouvellement de l'entente pour une année additionnelle

Document déposé : Rapport A-31-3142 en date du 2 novembre 2016  
de M. Nasreddine Slimi et de Mme Nathalie Sauvé  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 13 juin 2016 à *Quincaillerie Notre-Dame inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale devait prendre fin le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la dépense autorisée à l'entente initiale a été atteinte le 30 septembre 2016;



CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente à compter du 15 novembre 2016 jusqu'au 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que *Quincaillerie Notre-Dame inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour une année additionnelle, aux mêmes conditions et aux prix indiqués dans la soumission;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 106 200,78 \$ (plus taxes) à *Quincaillerie Notre-Dame inc.* pour des produits d'outillage et d'équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs, pour une année additionnelle de renouvellement.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter à la fin de la proposition :

« ... avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 106 200,78 \$ (plus taxes) à *Quincaillerie Notre-Dame inc.* pour des produits d'outillage et d'équipement spécialisé en pose de systèmes intérieurs, pour une année additionnelle de renouvellement, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire.

16. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur du centre administratif – appel d'offres 15-230P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3147 en date du 22 novembre 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié afin de retenir un prestataire de service qui effectuera les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur du centre administratif (CA) durant une année, avec possibilité de reconduction pour une deuxième et une troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que la proposition de *Paysagement DJ inc.* est conforme et qu'elle satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 43 950 \$ pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur du centre administratif (CA), à *Paysagement DJ inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat, d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter à la fin de la proposition :

« ... avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 43 950 \$ pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur du centre administratif (CA), à *Paysagement DJ inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat, d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire.

17. Service des ressources financières – vérification des antécédents judiciaires – entente 24-475D – attribution d'un contrat de gré à gré au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Document déposé : Rapport A-31-3151 en date du 22 novembre 2016  
de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en vertu de la loi sur l'instruction publique concernant la vérification des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT l'incapacité de *Gardium Sécurité*, l'adjudicataire retenu dans le cadre du regroupement d'achats piloté par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), à respecter toutes les exigences contractuelles quant à la transmission des ordonnances judiciaires demandées par la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'aucune firme ne pourra égaler un corps policier, en l'occurrence le SPVM sur le territoire montréalais, en termes d'accès à des sources d'information (Centre d'information de la police canadienne [CIPC], les services plumitifs de palais de justice et de cours municipales, les services de police, etc.).

CONSIDÉRANT que le SPVM a un accès privilégié à des sources d'information sur le territoire montréalais et, donc, de transmission adéquate des ordonnances judiciaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de conclure un contrat de services avec le SPVM;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 13 de la séance ordinaire du 15 novembre 2016, le comité exécutif a autorisé le Bureau des approvisionnements à négocier un contrat de gré à gré avec le SPVM;

CONSIDÉRANT la lettre adressée à la FCSQ par le coordonnateur du Bureau des approvisionnements pour la révocation du mandat concernant la vérification des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences a sollicité la collaboration du SPVM afin qu'il procède, pour lui, à la vérification de déclarations d'antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT que le SPVM a accepté de procéder à cette vérification et un projet de contrat de gré à gré a été convenu entre les deux parties;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, le comité exécutif approuve les contrats de services conclus de gré à gré pour une valeur égale ou supérieure à 100 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré au SPVM, d'une valeur annuelle d'environ 150 000 \$ plus taxes pour les services de vérification des antécédents judiciaires. La présente entente, d'une durée initiale de deux ans, se renouvelle tacitement, à moins que l'une des parties n'ait avisé l'autre de son intention d'y mettre fin au moins trois mois avant sa date d'échéance;
- 2° d'AUTORISER la directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à signer cette entente.

18. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – nouvelle estimation des interventions supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement de l’école et révision de la stratégie d’exécution des travaux

Document déposé : Rapport A-33-1007-A (version corrigée) en date du 29 novembre 2016 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les informations contenues dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *Construction Socam ltée* la somme associée aux travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de l’agrandissement de l’école Félix-Leclerc, et ce, à l’intérieur des limites énoncées dans le présent rapport et en tenant compte de la révision de la stratégie d’exécution des travaux;
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir cette dépense à la prochaine révision budgétaire et de déposer la somme requise au compte approprié, le cas échéant;
- 3° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à résilier – s’il y a lieu – les contrats liant l’entrepreneur *Construction Socam ltée* et la Commission scolaire de Montréal au regard de l’agrandissement de l’école Félix-Leclerc et de la consolidation du gymnase existant.

19. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2656 en date du 7 novembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

20. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2659 en date du 7 novembre 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

21. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2660 en date du 7 novembre 2016  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

22. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2661 en date du 7 novembre 2016  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

23. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2663 en date du 7 novembre 2016  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2667 en date du 15 novembre 2016  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2668 en date du 15 novembre 2016  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre et octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2669 en date du 15 novembre 2016  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois de septembre et d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois de septembre et d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision. »

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 15 novembre et le 29 novembre 2016;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements des secteurs Sud et Ouest

Document déposé : Rapport A-31-3144 en date du 15 novembre 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

1° d'ACCORDER un contrat de 65 035 \$ plus taxes pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Sud et Ouest à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

b) Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord

Document déposé : Rapport A-31-3145 en date du 15 novembre 2016 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

1° d'ACCORDER un contrat de 55 548 \$ plus taxes pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

c) Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est

Document déposé : Rapport A-31-3146 en date du 16 novembre 2016 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

1° d'ACCORDER un contrat de 75 680 \$ plus taxes pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

28. Information

Aucun document d'information supplémentaire n'est présenté à ce point.

29. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 14 h 40.

*Secrétariat général – 16 décembre 2016*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 décembre 2016.